RÉGION NORMANDIE

Sécurité en Mer

Objectifs

Ce dispositif vise à soutenir :

- la modernisation et/ou le renouvellement des moyens nautiques des stations de sauvetage du littoral normand portés par la SNSM,
- les investissements réalisés pour les abris utilisés par la SNSM mais supportés financièrement par les EPCI ou les collectivités propriétaires.

Bénéficiaires

- La SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) au bénéfice des stations de sauvetage normandes,
- Les EPCI ou les collectivités propriétaires des abris.

Caractéristiques de l’aide

- Pour les opérations de modernisation et/ou de renouvellement des moyens nautiques des stations, le dispositif est applicable à hauteur de 25 % maximum du montant HT des dépenses.
- Pour les abris, le dispositif est applicable à hauteur de 20 % maximum du montant HT des dépenses plafonnée à 20 000 €.

Contacts

Contacts

Direction : Mobilités et Infrastructures - Services Infrastructures et Etudes

02.35.52.56.41 (secrétariat)